



Préavis municipal n° 5/2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le jeudi 9 mars 2017 en présence de Madame Nathalie Jatton, municipale et Monsieur Thierry Devallonné, municipal.

La commission a étudié le préavis municipal 5/2017 et entendu les explications détaillées des municipaux.

Nous tenons à relever les éléments suivants :

- Les coûts des travaux sont estimés par l'architecte avant rentrée des soumissions
- Le projet tel que présenté doit encore obtenir l'aval du canton concernant le niveau d'isolation. En cas de refus du canton, l'augmentation des coûts serait de Fr. 15'000 au maximum.
- Le projet est finançable et rentable

Dès lors, la commission de gestion et des finances considère ce projet comme une bonne opportunité et recommande au Conseil communal :

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux de réaménagement des locaux administratifs de Correvon en appartement
- **d'accorder** pour ces travaux un crédit de Fr. 105'500.--
- **de financer** la totalité de ces travaux par la trésorerie courante
- **d'amortir** la somme de Fr. 105'500.-- sur une période de 10 ans, la première fois lors de l'exercice 2018.

Montanaire, le 9 mars 2017

Corinne Favre

Jean-Frédéric Pache

Didier Roulin

Thierry Gallandat (rapporteur)

Marc-Antoine Vuillens

Marc Chablaix